

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 3 décembre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 19 novembre 2018

2018 V. 508 Vœu relatif au dérèglement climatique et aux décisions importantes à mettre en œuvre.
Vœu rattaché à la 2018 DFA 69 Débat portant sur les orientations budgétaires de la Ville de Paris.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant le dernier rapport publié par le GIEC qui met en évidence l'urgence de prendre des décisions radicales afin d'éviter un réchauffement de la terre qui pourrait avoir comme conséquences un emballement du phénomène de réchauffement et se traduire par la disparition de nombreuses espèces vivantes dont l'espèce humaine,

Considérant que ce rapport appelle l'ensemble des parties prenantes à s'engager résolument chacune à son niveau tout en soulignant que si chacun peut et doit agir, il est évident que l'addition de quelques bonnes volontés et la modification à la marge des habitudes de consommation ne suffiront pas à endiguer la dérive climatique. Seule une volonté politique forte pourra éventuellement infléchir le cours des choses,

Considérant la canicule observée cet été, l'aggravation des phénomènes extrêmes comme les récentes inondations dans l'Aude,

Considérant que les prévisions de Météo France soulignent que ces phénomènes seraient de plus en plus fréquents et de plus en plus intenses avec le réchauffement climatique,

Considérant que selon les données de l'enquête "Europe, un degré plus chaud", menée par le consortium de journalistes Data Journalism Network (EDJnet), sur la base de millions de données météorologiques, la température moyenne à Paris a augmenté de +1 °C à Paris entre 2000 et 2017 par rapport à la moyenne du 20ème siècle.

Considérant que, selon la même enquête, le nombre de journées chaudes à Paris (température moyenne supérieure à 23 °C) est passé de 3,2 par an en moyenne au 20ème siècle à 8,8 en moyenne depuis l'an 2000.

Considérant que la hausse des températures, par rapport à l'ère préindustrielle, est estimée à 5.5°C d'ici à 2100, si rien n'est fait pour infléchir la courbe des émissions de gaz à effet de serre, alors que l'accord de Paris propose de la limiter à moins de 2°C,

Considérant l'étude de l'Institut du développement durable et des relations internationales (Iddri), rendue publique mardi 16 octobre qui montre que dans tous les secteurs clés – énergie, transports, bâtiments, agriculture –, la France est en retard sur ses objectifs climatiques et que cet écart se creuse,

Considérant la volonté affichée par l'exécutif parisien de s'impliquer pleinement dans la lutte contre le dérèglement climatique tant au plan local avec le Plan climat parisien qu'au plan international au sein du C40,

Considérant que l'ensemble des directions de la Ville est mobilisé,

Considérant la demande des Parisiennes et Parisiens exprimée lors des nombreuses réunions de préparation du plan climat depuis 2006 et jusqu'à récemment avec l'accueil des volontaires du climat le 22 septembre dernier, que la Ville soit exemplaire,

Considérant l'introduction progressive de clauses sociales et environnementales dans les cahiers des charges pour les marchés publics passés par la Ville,

Considérant que la politique menée en matière de lutte contre le dérèglement climatique ne saurait s'effectuer au détriment des plus pauvres ou des plus fragiles,

Considérant que les 10% les plus riches sont responsables de plus de 50% des émissions des gaz à effet de serre,

Considérant le bilan carbone de Paris et l'importance de privilégier les actions dans les secteurs les plus émissifs,

Considérant la nécessité de poursuivre et même intensifier les actions de sensibilisation de tous les acteurs à la lutte contre le dérèglement climatique,

Considérant que le réchauffement climatique, au-delà des conséquences environnementales et sanitaires, aura un impact important sur toute la vie sociale, économique et même démocratique.

Sur proposition de l'exécutif,

Émet le vœu :

- Que la lutte contre le dérèglement climatique reste prioritaire sur l'ensemble des politiques publiques décidées par la Ville ;
- Que les actions menées en la matière intègre systématiquement la nécessité d'une prise en considération de leur impact social ;
- Que la Ville continue d'intégrer des clauses environnementales et sociales de ses marchés publics en évitant que les critères financiers l'emportent sur les autres aspects ;
- Que la Ville continue d'investir massivement dans tous les bâtiments qu'elle possède afin de les rendre conformes aux exigences du plan climat en matière de rénovation thermique ;
- Que la ville demande que l'UE et la BCE développent des outils adéquats pour le financement de ces travaux ;
- Que la Ville lance un plan pluriannuel de sensibilisation et de communication auprès de tous les publics parisiens sur le thème de la nécessité d'éviter l'emballement climatique ;
- Un bilan semestriel des actions engagées et des résultats atteints soit présenté en 3^e commission.